

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 19 mars. — Dans la séance de la chambre des Lords, le comte de Clarendon a déclaré que le gouvernement n'a pas reçu la nouvelle que les Anglais aient été attaqués au Japon.

Le comte d'Hardwicke ayant demandé pour quelle raison les puissances alliées n'ont pas envoyé de flottes à Naples, le comte de Clarendon a répondu que c'était pour éviter les insurrections.

Marseille, 20 mars. — Suivant les nouvelles de Constantinople, du 9 mars, le gouvernement ottoman a rendu un décret relatif à la colonisation des terres incultes de la Turquie : les étrangers pourront acquérir la propriété de ces terres.

Le *Journal de Constantinople* prétend que de forts détachements russes continuent à entrer en Perse. Le même journal annonce que des canonniers ont capturé le vapeur anglais *Kangaro*, qui portait Mehemet Bey, général en chef des Circassiens. La ville de Tauris se serait, dit-on, révoltée.

Le journal grec *l'Espérance* contient une réponse aux attaques du *Morning-Post* contre le roi Othon. La France aurait notifié au cabinet hellène son intention de payer les dépenses auxquelles a donné lieu l'occupation de ses troupes, et elle aurait demandé des comptes à ce sujet.

Marseille, 20 mars. — Les derniers arrivages de céréales s'élèvent à 99,999 hectolitres. Les blés baissent. L'Espagne a cessé ses achats à l'intérieur.

Le *Nil*, qui a apporté des nouvelles de Constantinople du 9, annonce que la conclusion de l'affaire de la banque a ajouté à la popularité de Réchid-Pacha.

4,200 hommes commandés par le général russe Scader-Khan ont occupé les forts du district de l'Icar, pour protéger les derrières de l'armée russe et les populations du Chirvan contre la descente des montagnards du Daghestan et du Leghistan qui occupent le défilé important de Batakada.

Les dépêches d'Athènes, du 11, disent que le ministère grec est consolidé. Le rapport de M. Chris-

topoulos sur l'instruction publique a été favorablement accueilli.

Londres, 20 mars. — Un correspondant de Paris a écrit au *Times*, que la réconciliation des alliés avec Naples sera probablement bientôt effectuée, et qu'un attaché français recevra incessamment une mission privée.

Madrid, 20 mars. — Le journal *El Leon Espanol* dit que le gouvernement a décidé la levée de l'état de siège dans toutes les provinces d'Espagne, y compris la Catalogne.

On assure que le nonce de Sa Sainteté près la cour de Madrid, est parti de Rome pour se rendre à son poste.

La question des subsistances est complètement résolue et n'inspire plus aucune inquiétude.

Londres, 20 mars. — Dans la séance de la chambre des Lords, le comte de Malmesbury et les lords Montague et Grey se sont plaints de la dépense de l'année. Le comte Ellenborough a parlé contre lord Palmerston, tout en exprimant la conviction qu'il sortira de l'épreuve électorale avec une majorité.

Marseille, 21 mars. — Le *Journal de Constantinople*, du 12, rétractant une fausse nouvelle qu'il avait donnée, annonce que le *Kangaro* est rentré dans le Bosphore après avoir opéré le débarquement de ses passagers en Circassie. La Russie a demandé seulement des explications et la Porte a nommé une commission d'enquête.

En Perse, l'armistice de trois mois convenu entre les troupes anglaises et persanes, était déjà conclu depuis le mois de mars.

Londres, 21 mars. — La *Gazette* annonce la dissolution du Parlement pour lundi. Il a été prorogé, cette après-midi, par une commission royale. — Havas.

EXTÉRIEUR.

PIÉMONT. — L'*Opinione* de Turin, du 20 mars, donne l'explication suivante du différend qui existe entre le cabinet autrichien et le cabinet piémontais :

« Nous savons, d'après la note du 10 février du comte Buol, et par beaucoup d'articles insérés dans les feuilles autrichiennes, de quelle nature sont les plaintes du gouvernement autrichien contre le gouvernement sarde. Tout se réduit, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, à ce que le système du gouvernement en Piémont n'est pas compatible avec celui du gouvernement autrichien, dans le royaume Lombardo-Vénitien et vice-versa. Il y a cette différence, que le gouvernement autrichien démontre cette incompatibilité par des violations de traités et des plaintes qui ne se peuvent pas soutenir en présence des maximes du droit international, tandis que le gouvernement piémontais use de son droit incontestable d'État indépendant pour déterminer sa politique, non selon les besoins et les convenances de l'Autriche, mais selon ses propres convictions, ses besoins et ses convenances, pour repousser toute immixtion illégitime de l'État voisin dans ses affaires et dans sa législation intérieure, et pour conseiller, en ce qui touche les autres États italiens, une politique qu'il reconnaît plus propre à pacifier et faire prospérer la péninsule que celle proposée et suivie par l'Autriche »

ÉTATS-UNIS. — Le message adressé au congrès américain par M. Buchanan, le nouveau président, se distingue par une grande modération. M. Buchanan croit qu'il convient de ne sanctionner, ni d'exclure l'exclavage, mais qu'il faut, sur ce point, laisser le peuple libre de régler ses institutions. Le message propose d'employer l'excédant des finances à éteindre la dette, à augmenter la marine et à fortifier les côtes; M. Buchanan prend pour programme de sa politique extérieure, la paix et la non intervention, et, quant aux acquisitions territoriales, elles doivent, dit-il, être seulement le résultat d'acquisitions ou de votes; si nous sommes guidés par ces principes, ajoute le président, dans l'accroissement de nos possessions, aucune nation ne pourra se plaindre. — Le cabinet américain est ainsi composé :

M. Cass, aux affaires étrangères; M. Cobb, aux finances; M. Fleyd, à la guerre; M. Troncy, à la marine; M. Thompson, à l'intérieur. — Havas.

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

XXIV.

En effet, la poix brûlante jetée par ordre de la châtelaine sur ces poutres et ces branchages amoncelés avait d'abord produit une grande flamme d'un aspect effrayant; mais après avoir consumé les fascines au-dessus du niveau de l'eau, l'incendie avait fini par s'éteindre sans grandes avaries pour la digue. Aussitôt Bonne-Lance, instruit par l'expérience, avait eu soin de faire garnir la partie de la chaussée avoisinant la muraille de mottes de gazon humides; ce travail allait s'achever au moment où les Français débouchaient à l'angle du rempart.

En apercevant ces hardis champions tout prêts à lui disputer une portion de sa gloire, le brave Bonne-Lance ne voulut pas se laisser prévenir, il saisit une échelle et une bannière aux armes de France, prit son épée entre ses dents, et s'élança sur le sol tremblant de la chaussée en ordonnant à ses gens de le suivre. Les plus hardis obéirent; l'échelle plantée le long de la muraille se couvrit de routiers qui, leur capitaine en tête, montaient à l'assaut.

Mais, malgré la rapidité de cette manœuvre, une se-

conde échelle avait été appliquée en même temps à la muraille; Duguesclin, avec la chevalerie française, tentait de son côté cette ascension périlleuse. Une foule d'archers et de routiers se pressaient sur l'étroit passage de la digue en poussant leurs cris de guerre avec ardeur.

Les assiégés se défendirent en désespérés. On les entendait s'encourager les uns les autres, appeler au secours leurs camarades. Les pierres, la chaux vive, l'eau et l'huile bouillantes, tombaient autour des assaillants. Mais rien ne pouvait arrêter la fougue indomptable de Duguesclin et de Bonne-Lance; ils montaient toujours sur deux lignes parallèles en faisant flotter leurs bannières.

Cependant l'issue du combat était encore incertaine; si les défenseurs se trouvaient en force de ce côté du rempart, les assiégés allaient être en grand péril lorsqu'ils atteindraient le sommet de la muraille. Dans ce moment décisif, des cris tumultueux se firent entendre dans l'intérieur du manoir; les creneaux se dégarnirent tout-à-coup de soldats, sans que rien expliquât cette étrange pauque.

Mais Duguesclin et Bonne-Lance ne s'arrêtèrent pas à réfléchir sur cette circonstance, ils aimèrent mieux en profiter. Le chef des routiers, plus lesté, atteignit le premier le couronnement de la muraille, et planta sa bannière sur un creneau, et s'écria d'une voix forte :

— Le château est à nous! Vive le Roi notre sire!

En ce moment Duguesclin le rejoignit.

— Vrai Dieu! camarade, lui dit-il d'un ton de bonne humeur, vous avez quatre jambes pour monter à l'assaut; mais ne soyez pas si furieux, je vous prie, ne vous éloignez pas... Certainement le sire de Montbrun nous tend quelque piège, car il est incroyable qu'il nous ait laissés parvenir jusqu'ici sans frapper un bon coup pour son honneur et sa défense!

L'avis était sage et venait à propos, car Bonne-Lance, obéissant à sa bouillante ardeur, allait s'aventurer presque seul dans ce manoir. Il s'arrêta avec déférence et attendit que les seigneurs français et plusieurs de ses vaillants soldats eussent pris pied sur le rempart. Bientôt une petite troupe d'élite s'ébranla sous la conduite de Duguesclin, pour chercher les défenseurs de Montbrun et achever leur défaite; mais la partie du fort où il venait de pénétrer était abandonnée. Quand elle arriva à la grande cour qui servait de place d'armes, un spectacle inattendu frappa ses regards.

Les soudoyers et vassaux de la baronnie s'étaient réunis dans la cour, après avoir simultanément déserté les murailles. Ils s'agitaient dans le plus grand désordre, poussant des vociférations horribles; ils se mutinaient contre leur seigneur. Bientôt on reconnut le baron de Montbrun lui-même au milieu de ce tumulte. Il avait la tête nue; ses traits pâles, bouleversés, exprimaient la

PORTUGAL. — Lisbonne, le 14 mars 1857.

Après une crise ministérielle, qui a duré quinze jours, le cabinet portugais s'est définitivement constitué de la manière suivante :

MM. le marquis de Loulé, président du conseil, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères; le vicomte Sa da Bandeira, ministre de la marine, et par intérim de la guerre; Avita, finances; Ferrer, justice; Carlos Bento, travaux publics.

L'amiral sir Richard Dundas est parti pour l'Angleterre, sur le *Duke of Wellington*, qui porte son pavillon. Les autres vaisseaux anglais : *Exmouth*, *James-Watt* et *Princess-Royal*, restent à Lisbonne. Le vaisseau français *L'Austerlitz* attend, dit-on, le passage de l'amiral Lavaud, dont il va rallier le pavillon.

Le roi dom Pedro V a nommé M. Pénaud, commandant de *L'Austerlitz*, commandeur de son ordre royal de Saint-Benoît-d'Aviz. (*Moniteur.*)

RUSSIE. — Les lettres de Saint-Petersbourg nous apprennent qu'on attendait dans cette capitale le prince Gortschakoff, gouverneur de Pologne. Les bruits qui ont couru sur la retraite du prince vont recevoir une confirmation ou un démenti. Il est vrai qu'il s'est produit, entre le prince et la section polonaise du conseil de l'Empire, des dissidences qui ont été portées à la connaissance de l'Empereur; mais il est plus probable que Sa Majesté a approuvé la manière de voir du prince Gortschakoff. Il n'est pas tout-à-fait faux, d'ailleurs, que diverses mesures prises ici et qui se rattachent étroitement à la nouvelle politique intérieure de la Russie n'aient pas été très-bien accueillies par le prince, qui n'est pas très-favorable aux tendances industrielles de notre époque. Mais, en tout cas, il n'y a pas à songer, pour le moment, à ce qu'il donne sa démission. — Havas.

MEXIQUE. — Le *New-York-Herald* publie les nouvelles suivantes du Mexique :

« Par voie de la Nouvelle-Orléans nous avons reçu des nouvelles de Mexico du 10, et de Vera-Cruz du 12 février. Le président Comonfort ainsi que bon nombre de fonctionnaires publics et de généraux avaient juré, le 5, fidélité à la nouvelle Constitution. L'assemblée constituante a adressé au peuple une proclamation où il est dit que le plan d'Ayutla était inefficace. La nouvelle Constitution était généralement approuvée. On espérait que du nouveau traité conclu avec les Etats-Unis, résulteraient de grands avantages commerciaux pour les deux nations, et que ce traité contribuerait à lier plus étroitement les deux gouvernements. »

CAFFRERIE. — D'après le *Morning-Chronicle*, la guerre civile des Caffres vient de donner lieu à d'horribles massacres. On lit dans ce journal :

« Des troubles sérieux ont eu lieu parmi les Zulus, par suite d'une lutte entre Ketchwya et Unbulazi, deux fils du chef suprême Ponda. Le 2 décembre, Unbulazi a été battu et ses suivants ont été massacrés. Le frère victorieux, Ketchwya, jeune homme de dix-neuf ans, après la bataille, a partagé son armée en trois sections; il a parcouru et dévasté tous le pays, massacrant, non-seulement tous ses ennemis, mais encore les neutres ou les douteux. On évalue à plus de 30,000 le nombre des victimes. Unbulazi a été mis à mort avec des raffi-

nements de cruauté : on l'a écorché tout vif. Il y a des rapports qui évaluent le nombre des personnes tuées, y compris les femmes et les enfants, à 100,000. Jamais on ne vit boucherie plus infernale; il est humiliant que la puissance anglaise demeure inerte et passive tout près du théâtre de pareilles horreurs.

« Une lettre de la frontière de Zulu, du 14 décembre, annonce que les missionnaires norvégiens sont sains et saufs. Sur la frontière, accourent de toutes parts des malheureux mutilés et blessés. Un frère d'Unbulazi a eu les mains coupées. On dit que Ponda a recouvré une partie de son territoire en cédant du terrain aux Boers qui l'aident à soumettre son fils rebelle. Les Boers se sont mis à la poursuite de ce farouche personnage. Des lettres du 31 décembre disent qu'il est même déjà hors de combat. Le territoire cédé aux Boers comprend un bon port de mer, situé immédiatement au nord de Natal.

« Les deux armées de Ketchwya et Unbulazi s'étaient rapprochées à 7 ou 8 milles de Tugela, rivière située entre Natal et Zulu-Land; la première était forte de 20,000 hommes; la deuxième n'en comptait que 8,000. Unbulazi avait vainement demandé des secours aux Anglais. M. Dunn, à la tête de soixante hommes armés, s'est hasardé à passer la rivière pour tenter de négocier avec Ketchwya; l'affaire n'a pas tardé à s'engager. Trois fois ce petit détachement, avec un courage inouï, a repoussé l'attaque des sauvages partisans de Ketchwya, mais il a fallu battre en retraite devant la supériorité numérique. Un Hollandais, nommé Gouws, colon de Natal, qui avait aussi pris le parti d'Unbulazi, a été repoussé; l'armée d'Unbulazi a pris la fuite et c'est alors qu'a commencé le massacre. M. Dunn a dû son salut à la vitesse de son cheval. Les vainqueurs ont fait main-basse sur tout ce qu'ils ont trouvé; des femmes, des enfants sont tombés sous leurs coups dans les ravins où ils s'étaient sauvés; beaucoup se sont noyés en se jetant dans la rivière de Tugela pour échapper aux coups de ces furieux. La rivière était rougie par le sang, et, en d'autres endroits, toute noire, tant était grande la quantité de corps des sauvages massacrés qui encombraient son cours; 3,000 malheureux demi-morts ont pu se sauver jusqu'à Natal. Ponda et ses vieux braves, apprenant cette effroyable boucherie, ont juré d'en tirer vengeance; ils se sont rués sur les sauvages victorieux, et alors a recommencé une boucherie qui ne le cédait en rien à celle de Tugela. Une des femmes de Ponda, saisie par ses ennemis, a eu les yeux arrachés. On croit que si Ketchwya est encore vivant, c'est à peine s'il a 1,000 hommes avec lui. On voit que cette guerre d'extermination a été poussée à outrance.

« Des lettres de Nonoli disent que les bords de Tugela sont devenus inhabitables; les corps des victimes sont restés exposés au soleil. La décomposition des corps a amené de pestilentielle exhalaisons. Les hommes tués sont à peine reconnaissables; ils sont tous mutilés et horriblement défigurés. Il paraît que la cruauté de Ketchwya et de ses partisans a été surexcitée et provoquée par les supplices que Unbulazi avait fait subir aux messagers successifs envoyés par Ketchwya pour faire des propositions de paix.

« La présence de quelques Européens dans les rangs de l'armée d'Unbulazi fait dire à son adversaire victorieux, qu'il a battu une armée blanche et une armée noire, et il se croit aujourd'hui invincible. »

FAITS DIVERS.

Une lettre de Nice donne quelques détails pittoresques sur une fête intéressante dont cette ville vient d'être le théâtre. Il s'agissait de l'inauguration des travaux de la route désirée de Nice à Villefranche par le littoral. S. M. l'impératrice de Russie, qui devait couper un ruban figurant le tracé du chemin, est arrivée vers les deux heures au lazaret, où commence la route. Le syndic ayant présenté à l'impératrice une paire de ciseaux d'or sur un bassin en argent, S. M. a coupé le ruban. L'impératrice était accompagnée de LL. AA. II. la grande-duchesse Olga, la grande-duchesse Hélène. Le grand-duc Constantin et le prince royal, mari de la grande-duchesse Olga, étaient à cheval à côté de S. M.

« Un temps superbe a favorisé cette fête. La cérémonie s'est terminée par une course de bateaux, par des jeux de bignes et des danses qui ont eu lieu sur le rivage déjà aplani pour la nouvelle route. S. M. et sa suite ont honoré de leur présence la villa du frère du général Garibaldi; de nombreux et magnifiques bouquets ont été apportés à l'impératrice par toutes les personnes qui habitent les villas voisines. »

— On écrit de Rome, sous la date du 19. On s'entretient des négociations engagées ici entre les deux compagnies des chemins Lombards-Vénitiens et des chemins Romains.

Les chemins se relient sur deux points, à Ferrare et à Bologne; en outre, les chemins Lombards-Vénitiens empruntent, pour atteindre l'un des ports principaux de l'Adriatique, toute la section de Bologne à Ancône.

Le duc de Rianzarès et le comte Antonelli, qui sont président et vice-président du conseil d'administration des chemins Romains, s'occupent activement de toutes les questions qui se rattachent aux chemins qui doivent desservir tous les Etats de l'Eglise, et il paraît qu'on leur a proposé, au nom des chemins Lombards-Vénitiens, de construire et d'exploiter en commun les sections de Ferrare à Bologne et de Bologne à Ancône.

On assure que le gouvernement, voyant dans l'union des deux compagnies un premier pas fait vers l'unité administrative, dans l'Italie, appuie cette combinaison.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Il y a quelques mois, nous annoncions la nomination d'un de nos concitoyens au professorat dans une des plus importantes de nos écoles. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir encore à citer un des nôtres nommé, au choix, à l'Ecole de Metz. M. A. Follié, capitaine d'état-major, employé à Dunkerque, vient d'être détaché du 3^e régiment du génie pour être adjoint au professeur de fortification permanente.

plus grande terreur. Il se débattait cependant pour échapper aux forcenés dont les mains brutales s'étaient posées sur lui, et il cherchait vainement à se faire entendre, sans doute, pour implorer leur pitié. A quelque distance, la dame de Montbrun, les vêtements en désordre, les cheveux épars, le visage enflammé, accablait d'injures ces indociles et grossiers soudards; elle essayait de s'approcher de son mari, mais toujours repoussée, elle se répandait en menaces et en plaintes inutiles.

Duguesclin et ses compagnons s'étaient arrêtés sur le rempart; ne sachant pas précisément de quoi il s'agissait, ils attendaient les renforts qui leur arrivaient par la muraille : les clameurs les plus menaçantes s'élevaient dans la cour contre le malheureux baron de Montbrun.

— Jetons-le dans le fossé, disait l'un; à cause de lui nous avons commis une méchante action en attaquant ce bon chevalier Bertrand... — Livrons-le pieds et poings liés à ces Français crient un autre; c'est un lâche!... pour se sauver du danger, il nous ferait égorger tous! — Il a refusé un combat loyal avec le capitaine Duguesclin, qui vaut cent fois mieux que lui! — Il a cherché à assassiner par derrière ce brave Breton au combat du Val-du-Faucou!

Au milieu de ces récriminations, le sire de Montbrun essayait vainement de se justifier. Tirailé dans tous les sens, il était à son tour le jouet de cette soldatesque sur laquelle il avait exercé tant de fois son insolence. Nul

ne pouvait prévoir de quelle manière allait se terminer cette rébellion, lorsque tout-à-coup sortit d'une tour voisine un homme de taille colossale, aux traits féroces; il était sans armure, comme s'il n'eût encore pris aucune part à la défense du château; mais il tenait à la main une dague : c'était Jacques Barbe-Noire.

Il resta un instant immobile sur le seuil de la porte et promena autour de lui son regard torve. Dès qu'il eut aperçu le châtelain, il marcha droit à lui en brandissant sa dague et en s'écriant d'un ton rauque :

— Que personne ne le touche! il est à moi...

En reconnaissant cet homme redouté, le sire de Montbrun se sentit perdu.

— Secourez-moi! dit-il avec terreur à ses vassaux, ne me laissez pas exposé à la fureur de ce mécréant; il va m'assassiner!

Personne ne parut disposé à le défendre contre le terrible Jacques Barbe-Noire. Il voulut fuir, on ne lui permit pas. Quand l'homme d'armes fut à trois pas de lui, il dit de sa voix caverneuse et puissante :

— Je n'étais ni ton serf ni ton vassal, j'étais homme libre, et tu m'as fait jeter dans un cachot par ruse et trahison... Cornebeuf, j'aurai ta vie!

Et il leva sa dague sur le baron.

Bien que Duguesclin et ses gens ne pussent entendre cette conversation au milieu du tumulte, la pantomime des acteurs de cette scène était assez significative.

— Arrêtez! s'écria Duguesclin en s'élançant vers le baron, arrêtez!... malheur à qui osera porter la main sur son seigneur!

Cet ordre vint trop tard : la foule s'écarta respectueusement sur le passage du chevalier; mais lorsqu'il arriva au sire de Montbrun, il le vit renversé aux pieds de Barbe-Noire, le gosier traversé de la dague.

Sans doute le châtelain avait mérité son sort; cependant Duguesclin fut ému par ce sanglant spectacle. La baronne, se faisant jour à travers les hommes d'armes, vint se jeter à ses pieds et s'écria d'une voix déchirante :

— Vengeance! Monseigneur, vengeance pour mon malheureux époux indignement égorgé sous mes yeux! — Vous l'aurez, Dame, répliqua Duguesclin; nous sommes des guerriers et non pas des assassins... Saisissez cet homme, ajouta-t-il en désignant du doigt le féroce Barbe-Noire; pendez-le sur-le-champ pour avoir violé son serment et traitement donné la mort à son maître.

Les soldats s'approchèrent avec hésitation de cet homme dont ils connaissaient la vigueur athlétique et la sauvage énergie. Cependant, à leur grande surprise, Jacques se laissa prendre sans résistance; il regardait Bertrand d'un air d'étonnement stupide; quand on l'amena pour exécuter sa sentence, il dit avec calme :

— Eh bien, ma foi, tu as tort, brave capitaine. Ce

AVIS.

Il n'y aura pas d'audience du Tribunal de commerce, le lundi de Pâques.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle une loi qui autorise notre département à faire un prêt-à-rembourser sur l'emprunt à réaliser, en vertu de la loi du 14 mai 1856.

Il n'est pas si mince instrumentiste qui ne se croie compositeur; tous les matins on voit éclore quelque fleur d'un petit génie plus ou moins pâle, et bien rarement une œuvre vraiment originale, vraiment remarquable. C'est donc une bonne fortune que d'en rencontrer qui se distinguent par la gracieuseté du chant et la richesse de l'harmonie, et tous les dilettanti doivent s'en emparer avec empressement. Tels sont les trois morceaux que vient de publier M. Henri Labit.

M. Henri Labit, chef de musique militaire à Nantes, premier prix de composition au Conservatoire de Paris, est un artiste de mérite justement apprécié, non-seulement à Nantes, mais partout où il a passé. Tout ce que le sentiment musical peut inspirer de plus doux, de plus suave, de plus mélodieux, se retrouve dans ses compositions. Un *Soupir de Regret*, romance; *Mina la Batelière du Rhin*, blquette; *Ton Cœur à Dieu*, mélodie, sont trois œuvres que toute personne voudra avoir et chanter.

En vente à Saumur, chez M. GAULTIER, libraire.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

Le *Publicateur vendéen* annonce que M. Alfred Laronx, du Conseil général de la Vendée, a informé le préfet de ce département que, dans la fusion du Grand-Central, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a été chargée par le gouvernement de la confection de la ligne de Nantes à Napoléon, sauf à fixer plus tard la direction au-delà de cette ville.

Un déplorable événement est arrivé jeudi, vers dix heures du soir, sur le pont-viaduc de Saint-Mars-la-Pile.

Le conducteur du convoi-poste venant de Nantes s'aperçut en traversant le pont que le convoi avait occasionné un accident. Il se mit en devoir de ralentir aussitôt la locomotive, qui s'arrêta à environ quatre cents mètres plus loin. Des employés s'empressèrent de retourner vers le pont, et là ils trouvèrent debout et adossé à sa guérite, placée sur l'entrepont, le nommé Toffeau (Martin), garde de nuit du chemin de fer, dont le pied droit s'était trouvé engagé sous les wagons et avait été entièrement détaché.

Ce malheureux qui, au bruit du convoi, était précipitamment sorti de sa guérite pour faire le signal réglementaire, était tombé sur la voie, la locomotive l'avait atteint au pied et horriblement mutilé. Malgré cette atroce blessure, Toffeau avait eu l'inconcevable courage de se traîner jusqu'à sa loge, où les employés le trouvèrent debout sur le seul pied qui lui restait.

Toffeau est en ce moment à l'hospice de Tours, où il a été transporté sur-le-champ. C'est un homme de quarante-deux ans, de la commune de Villandry. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

BAZAR

DE NOTRE-DAME-DU-CALVAIRE, A NANTES.

STAR, magnifique cheval anglais, de quatre ans et demi, dressé à Londres en décembre 1856.

Valeur : 3,400 francs.

Cheval prenant 5 ans, alzan doré, pelotte en tête, avec lisse fine, bien dessinée et limitée sur le chanfrein. Quatre petites balzanes et herminées. Taille : 1 mètre 58 c.

Venu d'Angleterre — a beaucoup de sang — est très-brillant — a dans ses allures la netteté, l'élégance et la vicacité propres aux chevaux de cette origine et bien nés.

Tête bien faite, oreilles bien plantées, yeux vifs et ouverts, dénotant cette intelligence qui permet au cheval de donner tout ce que ses qualités comportent, tout ce que l'homme de cheval peut exiger de lui.

Sous un an ou deux, ce cheval complètera infailliblement ce qui est à développer, à acquérir, ou à modifier à l'âge qu'il a aujourd'hui (4 ans 1/2).

Il est doux et familiarisé avec l'homme.

Il y a peu de chevaux d'un aspect plus flatteur.

De tous les organes que nous possédons, celui de la vue est sans contredit le plus précieux; c'est aussi celui qui est le plus vite affaibli, et c'est presque toujours, sauf quelques rares exceptions, notre faute, et en voici la preuve : une personne se sent la vue fatiguée, n'y fait presque pas attention, et continue à la fatiguer davantage jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus se dispenser de faire usage de lunettes, et en voici précisément la difficulté : beaucoup de personnes achètent, la plupart du temps, des lunettes vendues au hasard, chez les marchands qui vendent des verres comme toute autre marchandise, et malgré cela se disent quelquefois opticiens, sans ne jamais avoir reçu aucune notion de la science oculaire. Nous aurions bien d'autres cas à reprocher pour prouver tout ce qu'il peut y avoir de nuisible à la vue : l'emploi de verres mal appliqués, ou de mauvaise matière, et encore l'emploi de verres trop forts ou trop faibles, ce qui laisse toujours des suites déplorables. Aussi c'est avec un bien grand plaisir que nous avons annoncé, dans nos numéros précédents, l'arrivée en notre ville de MM. Raphaël, opticiens-oculistes, dont la haute réputation est une garantie certaine, et les connaissances précieuses que possèdent ces Messieurs sur l'anatomie et la clinique des yeux et les diverses altérations pathologiques de cet organe, les rendent propres non-seulement à adapter des verres convenables aux différentes aberrations de la vue, mais encore à reconnaître à la seule inspection des yeux d'une personne les verres nécessaires à son infirmité et à sa faiblesse.

On sait que MM. Raphaël sont à Saumur, ils sont visibles Hôtel Budan, tous les jours, de 10 heures à 5 heures, jusqu'à vendredi 27 courant.

— AUX DAMES. — *Printemps de 1857.* — *LA MODE DE PARIS*, journal du monde élégant, va profiter de la saison nouvelle pour paraître, à dater du 1^{er} avril, DEUX FOIS par mois au lieu d'UNE, avec une gravure de modes colorée dans tous ses numéros

et sans augmentation de prix, pour toutes ses nouvelles abonnées. — MODE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, DESSINS DE BRODERIES (de la Maison Mille), TAPISSERIE, FILET, CROCHET, TRICOT, TRAVAUX DE FANTAISIE en tous genres; — PATRONS de grandeur naturelle (feuilles DOUBLES à chaque renouvellement de saison) pour robes, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — gravures, aquarelles, sépias; — Musique pour chant et piano, etc.

Les dames qui désirent VOIR et COMPARER avant de s'abonner recevront le numéro de mars franco, à titre d'essai, après l'envoi de quatre timbres-poste dans une lettre affranchie.

PRIX. — Départements, Corse et Algérie, un an, 18 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.; — Etranger le port en sus. — Envoyer franco un bon de poste à la Directrice, rue Coq-Héron, 5, à Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Turin, 23 mars. — Le *Journal officiel* annonce que le comte Paar, chargé d'affaires d'Autriche, a reçu l'ordre de quitter Turin avec sa légation. — C'est la légation de Prusse qui est chargée de représenter l'Autriche pour l'expédition des affaires courantes. » — Havas.

Le 19 courant, Sa Sainteté a tenu un consistoire secret, dans lequel ont été préconisés :

S. Em. le Cardinal Morlot, Archevêque de Paris; M^{sr} Hippolyte Guibert, Archevêque de Tours; M^{sr} Louis Pie Chalandon, Archevêque d'Aix; M^{sr} Louis Delcussy, Evêque de Viviers; M^{sr} Pierre Geraud de Langalerie, Evêque de Belley; M^{sr} Florian Desprez, Evêque de Limoges; M^{sr} Armand Maupoint, Evêque de Saint-Denis, île Bourbon. (*Univers.*)

Marché de Saumur du 21 Mars.

Froment (hec. de 77 k.) 27 99	Graine de luzerne . 80 —
2 ^e qualité, de 74 k. 26 90	— de colza — —
Seigle 19 20	— de lin 27 —
Orge 16 —	Amandes en coques (l'hectolitre) — —
Avoine (entrée) 8 95	— cassées (80 k) 120 —
Fèves 17 60	Vin rouge des Cot., compris le fût, 1 ^{er} choix 1856. 150 —
Pois blancs 36 —	— 2 ^e — 120 —
— rouges 34 —	— 3 ^e — 100 —
— verts — —	— de Chinon. 100 —
Cire jaune (80 kil) . 200 —	— de Bourgueil . 150 —
Huile de noix ordin. 110 —	Vin blanc des Cot., 1 ^{re} qualité 1856 150 —
— de chenevis. 60 —	— 2 ^e — 90 —
— de lin 60 —	— 3 ^e — 65 —
Paille hors barrière. 44 06	
Foin 1855. id 94 32	
Luzerne 96 95	
Graine de trèfle. 90 —	

BOURSE DU 21 MARS.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 70 70
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95.

BOURSE DU 23 MARS.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 70 35.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 95 30.

que j'ai fait c'était pour toi et non pour me venger : ne t'ai-je pas dit que j'étais tien? Sans cela, au lieu de frapper d'abord le baron, j'aurais occis ce méchant ivrogne de Pierre le Chantre, qui m'a trahi... Enfin, soit... j'ai mérité la corde, puisque tu le crois... adieu.

Et il marcha au supplice d'un pas ferme.

— Ce réprouvé saura mourir, murmura Duguesclin en hochant la tête; c'est dommage.

Puis regardant la châtelaine, qui se roulait à ses pieds et couvrait de baisers le cadavre de son mari.

— Relevez-vous, Dame, lui dit-il avec bonté, le sire de Monbrun a été bien coupable, mais sa fin tragique expie ses fautes. Il recevra une sépulture honorable dans le caveau de ses ancêtres, son blason ne sera pas déshonoré... Quand à vous, retirez-vous dans vos appartements; je donnerai des ordres, et vous ne serez aucunement insultée, car vous êtes encore la maîtresse de ce manoir. Bien que le service du roi Charles m'oblige d'y tenir garnison, je n'entends pas néanmoins vous priver de votre domaine.

Dona Marguerite voulut le remercier de sa générosité, mais elle n'en eut pas la force; ses femmes l'entraînèrent, tandis que deux soudoyers emportaient d'un autre côté le corps du baron massacré.

Je déclare, reprit Duguesclin en élevant la voix, le château de Monbrun conquis au nom de mon très-redouté sire le Roi de France... Hommes d'armes, vassaux et ser-

viteurs de tout état qui apparteniez au défunt sire de Monbrun vous êtes prisonniers de mondit seigneur....

Cousin Mauny, faites sonner les trompettes et baisser le pont.... frère Olivier, je vous charge de vous emparer des postes et de les garder soigneusement; désarmez aussi ces méchants vassaux et soudoyers, afin de leur ôter la tentation de résister plus longtemps.... — Dieu nous garde d'y penser, Monseigneur, dit l'écuyer Eustache le Blond; nous sommes vôtres, et hier pendant le souper, nous avons été bien près d'entrer en révolte ouverte contre notre maître, à cause de vous... Fort à contre-cœur nous avons pris part à des entreprises contre votre illustre seigneurie.

Duguesclin sourit avec satisfaction, mais il ne répondit pas, de crainte de laisser voir trop tôt combien il était disposé à la clémence. Il appela Jean Bigot, et il lui donna un ordre à voix basse; le fidèle écuyer s'inclina et sortit du château par le pont-levis qu'on venait enfin d'abaisser pour laisser entrer le reste de l'armée assiégeante.

Déarrassé de ces soins importants, le chevalier parut chercher quelqu'un autour de lui. La cour était déjà remplie de gens d'armes français et de routiers; cependant il aperçut Bonne-Lance se dirigeant seul et d'un air furtif vers la tour où se trouvait l'appartement de Valérie. Il le rappela et lui dit d'un air triste :

— Ne me quittez pas, sire Capitaine; par Notre-Dame!

vous feriez une promenade inutile dans le manoir; la damoiselle de Lastours n'est pas ici. — Mais où est-elle, Monseigneur? — Je l'ai envoyé prévenir par mon écuyer... ce pauvre blessé trouvera ici un asile plus convenable qu'une hutte de feuillages... Mais, croyez-moi, compagnon, le moment n'est pas favorable pour parler de vos intérêts à cette belle affligée. — Par le ciel! que voulez dire, Monseigneur?

Avant que Duguesclin eût pu donner l'explication de ses paroles, Mauny, Olivier, le comte d'Armagnac et Galeran vinrent prendre ses ordres au sujet des troupes dont le manoir se remplissait de moment en moment. Le héraut d'armes Saint-Denis, par le privilège que lui donnait son tabard fleurdelisé, se glissa au milieu des chevaliers; se plaçant devant Duguesclin, il lui dit avec hardiesse :

— Eh bien, Monseigneur le connétable, les affaires de votre vaillance sont-elles faites?... vous souvenez-vous enfin que votre roi vous appelle, que la France vous attend?

Une vive rougeur colora le visage de Duguesclin.

— Vos paroles sont dures, sire Héraut, répondit-il; mais je ne les imputerai pas en mauvaise part.... Nous allons partir.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu le vingt-trois mars courant, le Tribunal de commerce a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Jean Reveillère, marchand de bœufs, demeurant au Voide.

M. Moreau-Barrier, membre dudit Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Amant, huissier à Vihiers, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,
(168) E. CORNILLEAU.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

SUCCESSION EN DESHÉRENCE.

Par jugements du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), en date du 29 novembre dernier, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a été envoyée en possession provisoire des biens des successions de : 1° Auguste, enfant naturel, décédé à Saumur, le 10 novembre 1854; 2° et de Victoire, veuve Pierre-Mathurin Danzon, fille naturelle, décédée à Saumur, le 15 février 1855, et a été autorisée à faire les publications et affiches prescrites par l'art. 770 du Code Napoléon.

Saumur, le 23 mars 1857.
Le Receveur des Domaines,
(169) LINACIER.

Etude de M^e PLANTON, notaire à Vihiers.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint mil huit cent cinquante huit,

LES MÉTAIRIES

CI-APRÈS DÉSIGNÉES.

Situées en la commune de Coron et appartenant aux Hospices de Saumur.

1° La Métairie de la Grande-Saunerie, située commune de Coron et, par extension, en la commune de la Plaine, exploitée par les frères Benestreau, contenant trente-trois hectares trente-deux ares cinquante centiares;

2° Et la métairie de la Boitauderie, en la commune de Coron, exploitée par le sieur Viau, contenant onze hectares vingt-trois ares cinquante centiares.

L'adjudication du bail à ferme de ces métairies se fera en l'étude dudit M^e PLANTON, notaire à Vihiers, le dimanche vingt-six avril mil huit cent cinquante-sept, à midi. (170)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

DEUX MAISONS, sises rue de Bordeaux, ayant chacune un jardin. S'adresser à M. COMNEAU, couvreur, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Etude de M^e PLANTON, notaire à Vihiers.

A VENDRE LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉTAILLÉS,

Situés en la commune de Saint-Paul-du-Bois,

Appartenant aux Hospices de Saumur.

1° Le Champ-de-l'Allée, contenant un hectare quarante quatre ares, inscrit sous le n° 19, section C du registre cadastral, joignant au nord M. Renard, d'un bout terres de la Cure et au sud le chemin de Saint-Paul à Vihiers;

2° Une pièce de terre, nommée les Marchanderies, contenant un hectare trois ares, inscrite sous le n° 3, de la même section du plan, joignant au nord le chemin de Saint-Paul à la Rainsonnière, à l'est les n° 5 et 24 du plan, au sud le Champ-de-la-Cure et à l'ouest M. Renard;

3° Une pièce de terre, située au même lieu des Marchanderies, contenant cinquante-sept ares, inscrite sous le n° 24 du plan, joignant au nord le n° 5 dudit plan et le n° 4, même section, à l'est M. Baranger, au sud le Champ-de-la-Cure et à l'ouest la pièce ci-dessus;

4° Une autre pièce, aussi au même lieu, contenant soixante ares, inscrite sous le n° 5, section E du plan cadastral, joignant au nord chemin de Saint-Paul à la Rainsonnière, à l'est le n° 4 du plan, à l'ouest la pièce désignée au n° 2 ci-dessus;

5° Une pièce de terre en pature, au même lieu, contenant vingt-neuf ares cinquante centiares, inscrite sous le n° 4, section C, joignant au nord chemin de Saint-Paul à la Rainsonnière, à l'est M. Baranger, au sud la pièce désignée au n° 3 ci-dessus et à l'ouest celle désignée au n° 4;

6° Une pièce de terre, nommée le Champ-du-Paradis, contenant trente-trois ares cinquante centiares, portée au n° 39, section B du plan, joignant au nord le sieur Gourichon, à l'est l'article 41 du plan, au sud et à l'ouest M. Raynault.

7° Et une pièce de terre, nommée le Champ-des-Avoines, contenant un hectare vingt un ares, portée au n° 41, section B du plan, joignant au nord le chemin de Vihiers à Saint-Paul, à l'est et au sud M. Raynault, à l'ouest le sieur Gourichon et la pièce ci-dessus.

L'adjudication s'en fera par le ministère dudit M^e PLANTON, notaire à Vihiers, dans la salle de la mairie de Saint-Paul-du-Bois, le lundi vingt-sept avril 1857, à midi. (171)

A VENDRE

En détail,

Le GRAND JARDIN de Nantilly, longeant les rues de Nantilly et du Presoir Saint-Antoine.

S'adresser, pour traiter, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (172)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 2.

Cette maison consiste en un salon, une salle à manger, cabinet de travail, six chambres à coucher, cabinets de toilette, greniers sur le tout, cuisine, offices, remises et écuries, grande cour, trois jardins au bord de la Loire, plantés d'arbres fruitiers; elle joint au levant M. Ragudeau, au nord la rue du Marronnier, au couchant la rue de la Visitation, et au midi la Loire.

Cette maison, dans une position agréable, est propre au commerce; elle dépend de la succession de M. MESNET-COSNARD.

S'adresser, pour visiter la maison et pour traiter, à M^e DION, notaire, et à M^{me} veuve MESNET COSNARD, propriétaire à Saumur. (137)

Etude de M^e DELY, notaire à Angers.

A VENDRE

Art. 1^{er}. La propriété de la THILOUSE ou QUÉLOUSE, située commune de Meigné, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, consistant en: 1° la métairie de la Thilouse, 2° la closerie de Gaudrée, 3° et la closerie de la Crémillère. La contenance générale de ces trois objets est de 86 hectares 91 ares 90 centiares.

Art. 2. Et la propriété appelée la Métairie, située même commune de Meigné, près le bourg de ce nom, d'une contenance de 47 hectares 39 ares 30 centiares.

Total des contenance, 134 hectares 31 ares 20 centiares.

S'adresser, pour plus amples renseignements et traiter, à M^e DELY, notaire à Angers, place du Ralliement, n° 16. (143)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mercredi 23 mars 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, en la maison où est décédée M^{me} v^e GRANRY, propriétaire à Saumur, quartier des Ponts (Basse-Île), à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, glaces, commodes, armoires, tables, buffet, fauteuils, chaises, vin en barriques, dames-jeannes et en bouteilles, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 %.

HOTEL DE L'UNIVERS

Sur le quai Ligny, ANGERS.

A partir du 11 avril 1857, l'ancien Hôtel Leroy portera le nom de l'HÔTEL DE L'UNIVERS, tenu par LARRABE (Noël), ex-garçon de salle de l'Hôtel de Londres.

L'Hôtel, meublé à neuf, offre à MM. les Voyageurs tout le confortable possible.

Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures le soir.

Ecuries et remises. (173)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

BELLE MAISON, au Pont-Fouchard, avec pavillons sur la route, bosquet, porte et grille en fer. On y joindra, si l'acquéreur le désire, tout ou partie d'un clos de 2 hectares, appartenant à la maison.

DEUX PETITES FERMES

A VENDRE, au denier 30 du prix de ferme. — L'une située à la Rompure, près la Croix-Verte, et l'autre près le bourg de Saint Lambert. — Contributions à la charge des fermiers.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT. (63)

A VENDRE

UNE JUMENT gris-pomelé, âgée de 6 ans.

S'adresser à M. GRATIEN, rue de la Fidélité, à Saumur. (153)

A VENDRE

15,000 DE FOIN,

Très bonne qualité.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de l'Hôtel-de-Ville. (154)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 3 FR. (286)



La Copahine Mège préparée par G. JOZEAT, pharmacien, dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pâles couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 151. — 4 fr. la Boîte.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PARIS DANS SA SPLENDEUR

MONUMENTS, VUES PITTORESQUES, SCÈNES HISTORIQUES, DESCRIPTIONS ET HISTOIRE.

DESSINS ET LITTGRAPHIES

Par Philippe Benoist, Eug. Cicéri, A. Bayot, Chapuy, Felix Benoist, Jules David, Dauzats, Guérard, Jules Gaildrau, Janet, Bachelier, Fichot, etc.

VIGNETTES DE FÉLIX BENOIST ET CATENACCI, EXÉCUTÉES SUR BOIS PAR LES PREMIERS GRAVEURS.

Texte par MM. Mérimée et Sainte-Beuve, de l'Académie française; Viollet-le-Duc, Albert Lenoir, Lassus, Ed. Fournier, Amedée Gabourd, Anatole de Montaiglon, Pitre-Chevaier, de Gaulle, Eugène de la Gournerie, le Roy de Luicy, A.-M. Touzé, Ed. About, F. Lock, O. de Watteville, Eug. Carissan, A. Guilbert, etc.

L'Ouvrage sera publié en 30 livraisons, formant 5 magnifiques volumes in-folio. — Chaque livraison sera composée de 2 grandes planches (Monuments, Vues ou Scènes historiques) imprimées avec teintes sur papier grand-raisin superfine, et de 42 pages de texte enrichi de vignettes sur bois, imprimé sur papier glacé du même format.

PRIX DE LA LIVRAISON: 3 FRANCS POUR LES SOUSCRIPTEURS.

UNE LIVRAISON PAR MOIS, ET D'UX, QUAND IL SE POURRA, A PARTIR DE JANVIER 1857.

On souscrit, à Saumur, chez M. A. GAULTIER, libraire, rue Saint-Jean et place du Marché Noir.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,